

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 7 avril 2010

Arrêté du 15 mars 2010 portant attribution de licences d'agents artistiques

NOR : *ECED1007095A*

Par arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi en date du 15 mars 2010, il est attribué pour une durée d'un an renouvelable dans les conditions précisées par l'article R. 7121-1 du code du travail une licence d'agent artistique aux candidats suivants :

- licence n° 1132 : LE BOZEC (Bérengère), 10, rue de Crussol, 75011 Paris ;
- licence n° 1133 : SOMMER (Eugénie), 11, rue d'Issy, 92100 Boulogne ;
- licence n° 1134 : OGOUZ (Virginie), 24, rue Banes, 92190 Meudon ;
- licence n° 1135 : BRETON (Régis), 96, rue de Pont-de-l'Arche, 76410 Freneuse ;
- licence n° 1136 : BILLOT (Céline), 22, rue Waldeck-Rousseau, 94400 Vitry-sur-Seine ;
- licence n° 1137 : BERTHEAU (Fabienne), 10, rue Popincourt, apt. 22, bât. B, 75011 Paris.